

**Bureau communautaire du mardi 16 mars 2021 à 14h –  
Salle Brière - CARENE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**DELIBERATIONS :**

**Commission Développement économique et Emploi**

1 - Convention financière pour l'attribution d'une subvention au Pôle Achat et Supply Chain Atlantique (Pasca) pour l'année 2021 - Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'attribution au Pôle Achat et Supply Chain Atlantique d'une subvention d'un montant de 97 500 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention tripartite relative à l'attribution de la subvention.

Les crédits sont affectés au Budget principal, chapitre 65, en section de fonctionnement.

→ adopté à l'unanimité

**Commission Développement économique et Emploi**

2 - Association des Villes Universitaires de France (AVUF) - Adhésion et versement d'une cotisation annuelle - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'intégration de la CARENE à l'Association des Villes Universitaires de France,
- décide le versement d'une cotisation annuelle (qui s'élève à 1000 € pour 2021),
- désigne M le Vice-président Jean-Jacques Lumeau pour représenter la CARENE au sein de l'association, en particulier au sein de commissions thématiques.
- autorise le Président, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Les crédits correspondants sont affectés au Budget principal, chapitre 011.

→ adopté à l'unanimité

**Commission Transition écologique et Aménagement durable**

3 - Commune de La Chapelle des Marais – Engagement des études préalables à l'aménagement de l'ilot Graineterie, et définition des objectifs et modalités de la concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- autorise l'engagement des études préalables au renouvellement urbain de l'ilot « Graineterie » à la Chapelle des Marais ;
- approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain de l'ilot ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ces contrats sont inscrits au Budget principal, Autorisation de programme n°29.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

4 - Projet de création de la ZAC Brais Nord - Territoire de la Commune de Saint-Nazaire – Objectifs du projet et modalités de concertation préalable et de participation du public par voie électronique - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement « création de la ZAC BRAIS Nord » tels qu'explicités,
- approuve les modalités de concertation préalable telles que définies ci-dessus,
- approuve les modalités de participation du public par voie électronique à organiser au titre du Code de l'environnement,
- autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

5 - Plan d'action Foncier – Territoire de la Commune de Saint-Nazaire – Conclusion d'une convention d'action foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour l'acquisition de biens immobiliers sur le secteur Moulin du Pé - Jean de Neyman – Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le portage foncier par l'EPF de Loire Atlantique du bien décrit ci-avant dans le périmètre « secteur Moulin du Pé » à Saint-Nazaire pour une durée maximum de 12 ans ce portage pouvant intégrer le principe de réalisation des travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, etc.),
- autorise le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la signature de la convention de portage foncier proposée par l'EPF de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition du pavillon désigné comme suit :
  - maison d'habitation – 101 boulevard Jean de Neyman – parcelle BL n°95,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

6 - Plan d'action Foncier – Territoire de la Commune de la Chapelle des Marais – Conclusion d'une convention d'action foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour l'acquisition de biens immobiliers sur le périmètre foncier « secteur rue du Gué » – Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le portage foncier par l'EPF de Loire Atlantique des bien décrits ci-avant dans le périmètre « secteur du Gué » à La Chapelle Des Marais pour une durée maximum de 12 ans ce portage pouvant intégrer le principe de réalisation des travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, etc.),
- autorise le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la signature de la convention d'action foncière proposée par l'EPF de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition des biens désignés comme suit :
  - maison d'habitation – 14 rue du Gué – parcelle AD n°3
  - terrains nus – rue du Gué – parcelle AD n°10 et 11,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

7 - Plan d'action Foncier – Territoire de La Chapelle des Marais – Convention d'action foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour l'acquisition de biens immobiliers sur le secteur foncier «Secteur Rue des Ecluses» – Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le portage foncier par l'EPF de Loire Atlantique des bien décrits ci-avant dans le périmètre « secteur rue des Ecluses » à La Chapelle Des Marais pour une durée maximum de 12 ans ce portage pouvant intégrer le principe de réalisation des travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, etc.),

- autorise le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la signature de la convention d'action foncière proposée par l'EPF de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition des biens désignés comme suit :
  - maison d'habitation – 13 rue des Ecluses – parcelles AE 253-254-255
  - terrain nu – rue des Ecluses – parcelle AE n°775,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ adopté à l'unanimité

#### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

8 - Plan d'action Foncier – Territoire de la Commune de Pornichet – Convention d'action foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour l'acquisition de lots de copropriété et de propriétés bâties au sein de l'ilot Paris – Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le portage foncier par l'EPF de Loire Atlantique des biens décrits ci-avant dans le périmètre « secteur Ilot Paris » à Pornichet pour une durée maximum de 12 ans ce portage pouvant intégrer le principe de réalisation des travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, etc.)
- autorise le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la signature de la convention d'action foncière proposée par l'EPF de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition des 3 appartements désignés comme suit :
  - appartement lot 25 - copropriété Katina sur parcelle AC n°577
  - appartement lots 2 et 17 - copropriété Katina sur parcelle AC n°577
  - appartement lots 6, 15 et 22 - copropriété Katina sur parcelle AC n°577
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

→ adopté à l'unanimité

#### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

9 - Plan d'action Foncier – Territoire de la Commune de Donges – Conclusion d'une convention d'action foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour l'acquisition de 4 ensembles fonciers bâtis correspondant aux biens cédés par la société SIPAR – Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le portage foncier par l'EPF de Loire Atlantique de quatre ensembles immobiliers à Donges pour une durée maximum de 12 ans ce portage pouvant intégrer le principe de réalisation des travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, etc.),
- autorise le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la signature de la convention d'action foncière proposée par l'EPF de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition des quatre lots fonciers désignés comme suit :
  - Lot n°3 – rue Louis Pasteur /parcelles BK n°102 – 103 – 104 – 105 - 106 et 107
  - Lot n°4 – rue Louis Pasteur et Chateaubriand / parcelles BK n°147 – 148 – 149 et 150
  - Lot n°5 – rue des Herlains / parcelles BI n° 126 – 127 – 128 – 129 – 130 – 587
  - Lot n°6 – rue d'Alsace / parcelles BM n° 273 – 274 – 275 – 277 – 278 – 279 – 280 – 281 – 282 – 283 – 284 – 287 ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ adopté à l'unanimité

#### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

10 - Plan d'action Foncier - Territoire de la Commune de Saint-Joachim - Projet Foncier rue Joliot Curie - Acquisition de la parcelle cadastrée section F n°805 - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 20 000 euros hors frais et taxes, le prix d'achat de la parcelle cadastrée section F n°805 d'une superficie de 296 m²,

- autorise le Président ou son représentant à procéder à cette acquisition pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à régler tous les frais annexes y afférent et à signer tout acte et convention à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Cette dépense est affectée sur l'Autorisation de Programme n°34 « Foncier » du Budget principal.

→ adopté à l'unanimité

**Commission Transition écologique et Aménagement durable**

11 - Plan d'action Foncier - Territoire de la Commune de Saint-Joachim - Projet Foncier rue Joliot Curie - Acquisition de la propriété cadastrée section F n°1095 - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 130 000 euros hors frais et taxes, le prix d'achat de la parcelle cadastrée section F n°1095 d'une superficie de 402 m<sup>2</sup>,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à cette acquisition pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à régler tous les frais annexes y afférent et à signer tout acte et convention à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Cette dépense est affectée sur l'Autorisation de Programme n°34 « Foncier » du Budget principal.

→ adopté à l'unanimité

**Commission Transition écologique et Aménagement durable**

12 - Plan d'action Foncier - Territoire de la Commune de Trignac - Acquisition d'une propriété non-bâtie cadastrée section BL n°611 - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 19 650 euros hors frais et taxes, le prix d'achat de la parcelle cadastrée section BL n°611 d'une superficie de 393 m<sup>2</sup>,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à cette acquisition pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à régler tous les frais annexes y afférents et à signer tout acte et convention à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Cette dépense sera affectée sur l'Autorisation de Programme n°34 « Foncier » du Budget principal.

→ adopté à l'unanimité

**Commission Transition écologique et Aménagement durable**

13 - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA réalisé dans le cadre du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve la candidature de la CARENE à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits correspondants seront affectés au Budget principal de la CARENE, chapitre 011 « achat de prestations ».

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Transition écologique et Aménagement durable**

14 - Appel à manifestation d'intérêt Innovation sociale et territoriale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué délibère et :

- approuve le principe d'un engagement financier de la CARENE à hauteur de 50 000 € maximum,
- approuve le dépôt de la réponse collective à l'appel à manifestation d'intérêt Innovation sociale et territoriale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

La dépense correspondante sera affectée au Budget principal 2021 chapitre 011 en section de Fonctionnement.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

15 - Accession abordable à la propriété - Construction neuve - Opération BOISEO à Saint-Nazaire - Subvention à la SCCV BOISEO - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec la SCCV BOISEO.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- autorise le Président ou son représentant à signer l'attestation de labélisation des 18 logements de l'opération Boiséo pour le bénéfice du dispositif accession abordable CARENE « Les Biens Négociés », jointe à la présente délibération
- accorde la subvention sollicitée par la SCCV Boiséo au titre de la politique CARENE à hauteur de 90 000 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense sera imputée sur l'Autorisation de programme 20 « Accession abordable à la propriété » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

16 - Politique en faveur de l'habitat privé ancien - Appel à projet reconduction du Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour 2021 - Approbation.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'engagement de la CARENE dans ce dispositif de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire,
- décide le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet lancé par le CLER,
- autorise le Président ou son représentant à signer la candidature et l'ensemble des actes à venir y afférent.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

17 - Amélioration de l'habitat - Appel à projet "Rénovation des copropriétés de la Reconstruction" - Attribution subvention - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec le Syndicat des copropriétaires du 4 rue de l'Ancien Hôpital à Saint-Nazaire.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par le syndicat des copropriétaires du 4 rue de l'Ancien Hôpital à Saint-Nazaire à hauteur de 70 315 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière jointe et ses annexes dans les termes décrits dans la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'Autorisation de programme 18 « Copropriétés » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

18 - Amélioration de l'habitat - Appel à projet "Rénovation des copropriétés de la Reconstruction" - Attribution subvention - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec le Syndicat des copropriétaires du 16 rue Waldeck Rousseau à Saint-Nazaire.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par le syndicat des copropriétaires du 16 rue Waldeck Rousseau à Saint-Nazaire à hauteur de 69 875 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière et ses annexes dans les termes décrits dans la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'Autorisation de Programme 18 « Copropriétés » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

19 - Financement logement social - Construction neuve - Vente en l'état futur d'achèvement - Opération "Etoile du Matin" à Saint-Nazaire - Attribution subvention à SILENE - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec SILENE - Garanties d'emprunts principe.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par SILENE à hauteur de 239 278 €,
- retient le principe de garantir les prêts sollicités par SILENE dans le cadre de cette opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 19 « Logement Social » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

20 - Financement logement social - Construction neuve - Vente en l'état futur d'achèvement - Opération "Luminis (Maison des sports)" à Saint-Nazaire- Attribution subvention à SILENE- Approbation et autorisation de signer une convention financière avec SILENE - Garanties d'emprunts principe.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par SILENE à hauteur de 507 854 €,
- retient le principe de garantir les prêts sollicités par SILENE dans le cadre de cette opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur l'Autorisation de programme 19 « Logement Social » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

21 - Financement logement social - Construction neuve - Vente en l'état futur d'achèvement - Opération "Anne de Bretagne" à Saint-André des Eaux - Attribution subvention à CISON Résidences Locatives - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec CISON Résidences Locatives - Garanties d'emprunts principe.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par CISON Résidences locatives à hauteur de 192 078 €,
- retient le principe de garantir les prêts sollicités par CISON Résidences locatives dans le cadre de cette opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur l'Autorisation de programme 19 « Logement Social » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

22 - Financement logement social - Construction neuve - Vente en l'état futur d'achèvement - Opération "Le Bois Houta" à Donges - Attribution subvention à CISN Résidences Locatives - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec CISN Résidences Locatives - Garanties d'emprunts principe.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par CISN Résidences Locatives à hauteur de 128 871 €,
- retient le principe de garantir les prêts sollicités par CISN Résidences Locatives dans le cadre de cette opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 19 « Logement Social » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Habitat et Logement**

23 - Financement logement social - construction neuve - vente en l'état futur d'achèvement - Opération "Chemin de la Croix du Pin" à Saint-Malo de Guersac- Attribution subvention à CISN Résidences Locatives - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec CISN Résidences Locatives - Garanties d'emprunts principe.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par CISN Résidences Locatives à hauteur de 29 245 €,
- retient le principe de garantir les prêts sollicités par CISN Résidences Locatives dans le cadre de cette opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière dans les termes décrits dans la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur l'Autorisation de Programme 19 « Logement Social » du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Ressources humaines**

24 - Personnel - Service commun - Direction des systèmes d'information – Avenant n°9 à la Convention de service commun entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire - Annexe 1.1- Modification et substitution - Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'avenant n°9 à la convention du 17 octobre 2017 modifiant et substituant l'annexe 1.1 relatif aux conditions financières de la Direction des systèmes d'information à intervenir avec la Ville de Saint-Nazaire,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte en découlant.

→ adopté à l'unanimité

### **Politique Culturelle Intercommunale**

25 - Projet Culturel de Territoire - Convention de partenariat avec la Commune de Saint-Nazaire - Mise à disposition d'enseignants du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental - Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve la convention de partenariat avec la Ville de Saint-Nazaire afin de mettre à disposition de la CARENE des enseignants du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte en découlant.

La dépense sera affectée sur le chapitre 012 du Budget principal de la CARENE.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Services au public et Cadre de vie**

26 - Gestion des déchets - Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Contrat de concession avec Arc en Ciel 2034 – Protocole transactionnel - Approbation et autorisation de signature.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et,

- approuve le protocole transactionnel au contrat de concession avec Arc en ciel 2034, joint en annexe,
- autorise Nantes Métropole à signer le protocole transactionnel au nom du groupement d'autorités concédantes.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Finances**

27 - Commande publique - Travaux d'entretien du patrimoine Immobilier - Consultation relative aux accords cadre - Approbation

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le lancement de la consultation relative aux accords cadre à bons de commande dont l'objet est « Travaux d'entretien du patrimoine immobilier », sans seuil minimum ni maximum,
- autorise la signature des marchés correspondants (et toutes pièces afférentes, y compris d'éventuels avenants nécessaires à la bonne exécution des contrats) avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du coordonnateur,
- décide que les dépenses correspondantes seront constatées sur les différents budgets de la CARENE, pour l'exécution relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

→ adopté à l'unanimité

### **Commission Services au public et Cadre de vie**

28 – Appel à projets transports collectifs en site propre – Candidature de la CARENE pour le développement d'Hélyce - Approbation

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le principe de création d'un réseau de trois lignes Bus à Haut Niveau de Service de transport public,
- autorise le Président à déposer tout dossier de subvention concernant ce projet, et notamment de réponse à l'appel à projet TCSP ouvert par le Ministère des transports,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

→ adopté à l'unanimité

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, au siège de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, 4 avenue du Commandant l'Herminier, BP 305, 44605 Saint-Nazaire cedex

Le : **17 MARS 2021**

Le Président,  
David SAMZUN

